# Validation de votre inscription sur www.mondpc.fr



# **CONNECTEZ-VOUS SUR VOTRE ESPACE PERSONNEL**

## https://www.mondpc.fr

Bienvenue sur "www.mondpc.fr", site de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu dédié à tous les professionnels de santé.

#### Actualité : Mon DPC ou document de traçabilité

Depuis le 15 juillet 2020, le document de traçabilité « Mon DPC » est mis à disposition de tous les professionnels de santé n'ayant pas encore de compte sur le site de l'Agence.

Vous êtes professionnel de santé libéral ou salarié de centre de santé conventionné éligible au financement de l'Agence et n'avez encore jamais créé de compte :

- créez votre compte sur www.agencedpc.fr/professionnel et accédez au document de traçabilité Mon DPC ;
- connectez-vous ensuite avec votre identifiant et votre mot de passe sur www.mondpc.fr pour vous inscrire aux actions de DPC et bénéficier de leur prise en charge.

L'Agence travaille pour qu'à terme toutes les fonctionnalités (Document de traçacabilité et inscriptions) soient regroupés sur le site unique www.agencedpc.fr/professionnel

Vous êtes professionnel de santé non éligible à la prise en charge de l'Agence (salarié ou libéral non conventionné) ?

Créez votre compte et accédez au document de traçabilité « Mon DPC » sur www.agencedpc.fr/professionnel

Vous êtes libéral ou salarié exerçant en centre de santé conventionné ?

Pour créer votre compte veuillez-vous rendre sur le portail Espace-Professionnel et cliquer sur « Créer mon compte ».

Vous êtes inscrit : entrez vos identifiants ci-dessous



1

Saisissez vos identifiants personnels, puis cliquez sur « Valider »

#### Mot de passe perdu ou oublié ?



Cliquez sur « mot de passe perdu », vous allez immédiatement en recevoir un nouveau par email

#### Cliquez sur « Recherche actions »



agencedpc.fr

Mes actions de DPC

**Recherche actions** 

Le DPC en pratique

**Fiches conseils** 

Signalement

Mon forfait DPC

Messages

Actualités

Forfaits

Accueil Mon compte alainmartin.ide@gmail.com | dernière connexion le 12/11/2020 16:08 - Déconnexion

### **VOS MESSAGES EN ATTENTE**

#### **Confinement et actions de DPC**

L'évolution de la situation sanitaire liée à la COVID 19 a amené le Président de la République à annoncer le rétablissement du confinement à partir du vendredi 30 octobre 2020 jusqu'au 1er décembre a minima.

Si aujourd'hui aucune consigne n'est donnée sur le déploiement d'actions de DPC en présentiel et que le gouvernement s'est plutôt exprimé en faveur du maintien des activités. Il est possible que du fait de la mise en place du confinement certains d'entre vous ne puissent terminer une session de DPC dans les conditions et délais initialement prévus par l'organisme.

Aussi, à titre dérogatoire et exceptionnel, toute session ayant débuté avant le 30 octobre, qu'elle soit présentielle ou non présentielle, pourra se terminer au-delà des dates prévues et au plus tard jusqu'au 31 mars



Renseignez le numéro de programme Canal Santé, puis cliquez sur « Rechercher »

RECHERCHEF	1U 8	NE ACTION		4
Numéro organisme (4 chiffres)		ou 99692000001		RECHERCHER
Affiner la recherche		Organisme Titre	Description	Nouvelle Recherche
ritères de recherche éférence de la formation (11 niffres) 3692000001	×	CS La prise en charge des plaies canal sante par les infirmiers	Action : Formation continue Type : Mono professionnelle Format : Non présentiel Participants max : 200	Action de DPC
		Référence Agence DPC de la formation : 99692000001 Numéro d'enregistrement de l'organisme : 9969	Concepteur : Madame DENYS Anne Sophie Coût : 207.1 €	Cliquez sur « Détail action de DPC
		Catégorie(s) professionnelle(s) et spécialité(s) : Infirmier Infirmier Diplômé d'Etat (IDE) Afficher toutes les catégories / spécialités concernées	Mode(s) d'exercice des participants : Libéral Salariés en centres de santé conventionnés Autre salariés	
		<b>Objectif / résume de l'action :</b> Une étude de l'Assurance maladie en 2015 a fait état pour un budget dépassant 1 milliard d'euros. C'est un v	de plus d'1 million de plaies chroniques traitées par jour éritable problème de santé publ Lire la suite	
		Pré-requis : Etre titulaire d'un diplôme d'état infirmier Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette et avoir un accès internet		
		Orientation(s) : - 189. Soins infirmiers dans la prise en charge des plaie	s	



Vous pouvez choisir votre session en fonction des dates de début et de fin indiquées en dernière colonne.

Il n'est plus possible de s'inscrire à une session dont la date de début est passée



Action	99692000001	
Session No	4	
Date de début	23/11/2020	
Date de fin	31/12/2020	
Prise en charge de l'Agence nationale du DPC pour cette action de DPC	207.1	
Votre indemnisation	84,40 €	

6

Cliquez sur « Valider » pour terminer votre inscription



Pour toute assistance n'hésitez pas à nous appeler au 09.80.80.00.57 ou à nous transmettre un message à contact@canalsante.fr